

RAPPORT D'INSPECTION DE PUITS INACTIF

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits

Nom du puits	Senneterre métal, Gélinas No 2, Sainte-Angèle
Numéro du puits	A119
MRC	Bécancour
Municipalité	Bécancour

2. Informations générales sur l'inspection

Inspecteur	David Fortin
Inspecteur	Annie-Pier Breton
Accompagné de	
Système géodésique	NAD 83
Format des coordonnées	Degré décimaux
Type inspection	Complète
Date	2019-05-08
Vérification sécurité	Effectuée
Heure de début et fin	10h30 à 11h30
Conditions météorologiques	Nuageux
Température ambiante (°C)	5

3. Instruments utilisés

Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT DéTECTEUR magnétique	
SCHONSTED GA-52Cx DéTECTEUR magnétique	
GMI Gasurveyor 500 DéTECTEUR de gaz	
GPS Bluetooth Global Sat	
GPS Garmin GPSmap 62sc	
GPS haute précision	

4. Personne(s) rencontrée(s)

#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				

Témoignages

1	
2	
3	
4	

RAPPORT D'INSPECTION DE PUITS INACTIF

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain

Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain

Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

7. Indices en surface d'anciens forages

Type	Mode de récupération suggéré
Aucun	
	Commentaires

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	46,3569444	-72,4691944	Oui	
SIGPEG	46,3563604	-72,4683605	Oui	
Imagerie	46,3565785	-72,4686522	Oui	

9. Localisation du puits

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Tubage déterré	46,3566,-72,46864	Très fort
Commentaires		
Puits à environ 2,3 mètres à l'est du fossé.		

10. Caractéristiques du puits

Élément à vérifier	Description	Commentaires
Tête de puits	Absente	
Évent de surface	Absent	
Profondeur des tubages (cm)	35	
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)		
Diamètre du tubage extérieur (cm)	10	
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Non	
Présence de ciment obturant le tubage	Non	
Test de l'eau savonneuse	Présence de bulles	
Panneau d'identification	Non	
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui	

11. Émanation et migration

Point de mesure	%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent		5
#1 À l'intérieur de 50 centimètres	14	
#2 À l'intérieur de 50 centimètres	0	
#1 À 4 mètres	0	
#2 À 4 mètres	0	
#3 À 4 mètres	0	
#4 À 4 mètres	0	

Si les valeurs sont >25% LIE à l'intérieur de 50 cm ou à 4 m, faire les mesures aux 4 coins cardinaux de la limite de migration jusqu'à un maximum de 75 m et à toutes places où des indices de migrations sont visibles

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Végétation dégradée ou appauvrie	Tache jaune-orange avec trou de sortie de gaz		Non		
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations

Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé	Oui	
Risque pour l'environnement	Non-applicable	
Reprendre la recherche	Non	
Statut	Travaux à réaliser	
Coupe du tubage	Non-applicable	
Ramassage des débris d'anciens forages	NA	
Pancarte	Non-applicable	
Prochaine inspection recommandée	1 an	
Autre		
Conclusion		

Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Une émanation de gaz au tubage et une migration de gaz ont été détectées, mais ne représentent pas un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont été observés. Une inspection supplémentaire est requise afin de réaliser un échantillonnage des sols et/ou de l'eau. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.

Signatures

Signature rapport d'inspection (1 à 12)

Inspecté et rédigé par	Signature	Date
David Fortin Inspecteur	53-54	2020-03-05
Annie-Pier Breton Inspecteur	53-54	2020-03-05
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-03-04

Photos de l'inspection

Photo 1

Haut du tubage.



Photo 2

Aucune migration à 4m.

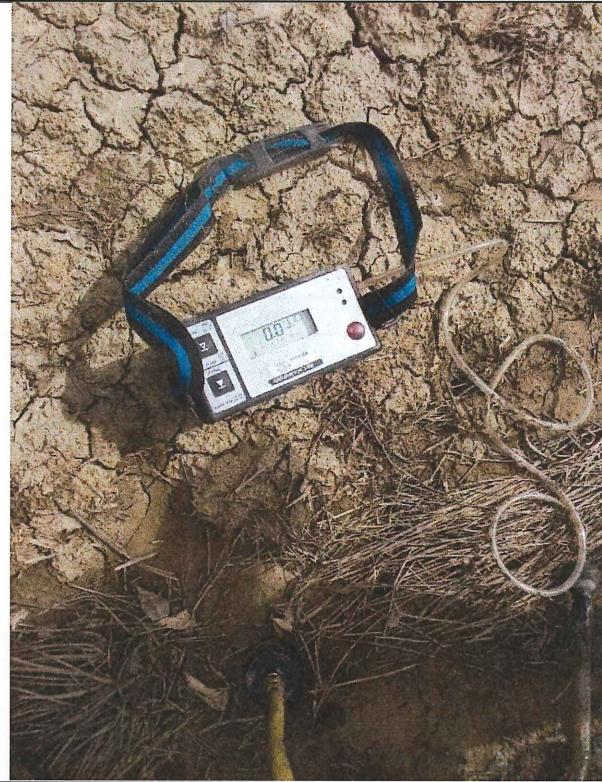


Photo 3

Site de l'inspection.

